

Présents

Serge Bastien	Klaude Hallé
Patrick Bédard	Jean-François Lacroix
Yves Bédard	Simon Laliberté
Marie-Luce Bergeron, vice-présidente	Claire Maisonneuve
Sylvain Blais, directeur général	Guillaume Marquis
Luc Brassard (a quitté à 19h30)	Béatriz Mediavilla
Isabelle Breton	Denis Moffet
Frédérique Godefroid	Julie Perron
Vincent Guimont	André Rouleau

Absents

Éric Aubin, directeur des études	Josée Plouffe
Marcel H. Jolicoeur, président	Anne France Thibault

Observateurs

Pascale Gagné, agente de soutien administratif
Diane Landriault, secrétaire générale

Invités

Joël Gagné, directeur adjoint à la Direction des études, organisation pédagogique
Nicole Langlais, directrice du Service des affaires étudiantes et des communications
Kathleen Longpré, directrice des Ressources humaines
Louis Perreault, directeur des Services administratifs

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR LE PRÉSIDENT ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte et régulièrement constituée.

En l'absence du président, la vice-présidente, Marie-Luce Bergeron préside la réunion. Elle félicite Yves Bédard pour le renouvellement de son mandat, à titre de représentant des commissions scolaires, nommé par la Ministre.

Elle souhaite la bienvenue à trois nouveaux membres, soit Guillaume Marquis, représentant des entreprises, nommé par la Ministre, Simon Laliberté, représentant des étudiantes et des étudiants, au campus d'Amos et Anne-France Thibault, représentante des entreprises, nommée par la Ministre. Cette dernière est absente.

Elle informe également les membres de la fin des mandats de Serge Bastien, Frédérique Godefroid, Denis Moffet, Jérémie Riopel et Marie-Ève Tremblay.

2. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente fait la lecture des points inscrits à l'ordre du jour.

Sur une proposition de Denis Moffet, appuyée par Guillaume Marquis, il est unanimement résolu, ***d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.***

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4. PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1. ADOPTION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 OCTOBRE 2017 ET DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2017

Sur une proposition de André Rouleau, appuyée par Yves Bédard, il est unanimement résolu, ***d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 24 octobre 2017.***

Sur une proposition de Isabelle Breton, appuyée par Vincent Guimont, il est unanimement résolu, ***d'adopter le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil d'administration tenue le 8 novembre 2017.***

(Tableau des suivis – voir Annexe A)

4.2. DÉPÔT DU TABLEAU DES SUIVIS

La secrétaire générale, Diane Landriault, dépose le tableau des suivis.

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5. PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 24 OCTOBRE 2017

La secrétaire générale, Diane Landriault, dépose, à titre d'information, le procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif tenue le 24 octobre 2017.

PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

6. PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

CORRESPONDANCE ET INFORMATION

7. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

7.1. DEMANDES D'ADMISSION AU 1^{ER} TOUR POUR L'HIVER 2018

Le directeur général, Sylvain Blais, présente les demandes d'admission au premier tour pour l'hiver 2018. On constate une légère augmentation par rapport à l'an dernier.

7.2. COMPLEXE SPORTIF

À la suite des élections municipales, le directeur général, Sylvain Blais, a transmis des lettres de félicitations aux élus des cinq MRC. Plus particulièrement, dans sa correspondance adressée à la nouvelle mairesse de la Ville de Rouyn-Noranda, il a sollicité une rencontre afin de discuter du dossier du complexe sportif. Il prévoit informer les membres du conseil des développements dans ce dossier lors de la prochaine réunion en janvier 2018.

7.3. FINANCEMENT DES CÉGEPS

Le directeur général, Sylvain Blais, informe les membres du conseil d'administration que la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, Hélène David, a annoncé la mise en place d'un comité d'experts afin de revoir certains paramètres du modèle de financement actuel des cégeps. Les directeurs des collèges, accompagnés des directeurs des Services administratifs, se sont alors rencontrés et ont soulevés treize attentes ayant fait l'objet d'un consensus lors de cette journée de travail. La Fédération des cégeps préparera un mémoire lequel sera déposé au comité d'experts, le 15 décembre 2017. En parallèle, le regroupement des douze collèges avec campus, centres et constituantes, a aussi travaillé à l'élaboration d'un mémoire afin de faire valoir les problématiques de gestion particulières liées à la gestion à distance. Le directeur général informe les membres qu'il a signifié à la Fédération des cégeps, son intérêt à participer au dépôt des mémoires auprès du comité d'experts.

Il termine en donnant l'information sur l'injection de sommes supplémentaires pour le réseau de l'éducation, suite à la mise à jour économique du gouvernement du Québec.

PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

8. PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

8.1. RÉGIME D'EMPRUNT À LONG TERME 2017-2018

CA-3056

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 juin 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 9 559 991 \$;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 83 de cette Loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'instituer un régime d'emprunts permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

CONSIDÉRANT QUE la ministre responsable de l'Enseignement supérieur (la « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 17 octobre 2017;

Sur une proposition de Yves Bédard, appuyée par Patrick Bédard, il est unanimement résolu :

1. **QU'un régime d'emprunts en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre d'ici le 30 juin 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 9 559 991 \$, soit institué;**
2. **QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :**
 - a) **malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1^{er} avril au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des collèges d'enseignement général et professionnel, soit dépassé;**
 - b) **l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du Gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux collèges d'enseignement général et professionnel ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par la Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;**
 - c) **le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par la Ministre;**
3. **QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;**
4. **QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :**
 - a) **l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;**
 - b) **chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;**
 - c) **le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et**
 - d) **aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par la Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.**
5. **QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu de ce régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;**
6. **QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :**

Le directeur général, Sylvain Blais;
Le directeur des services administratifs, Louis Perreault;

de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. **QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.**

8.2. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2016-2017

Le directeur des Services administratifs, Louis Perreault, présente les états financiers 2016-2017.

CA-3057

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier annuel pour examen et adoption par les membres du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT le rapport de l'auditeur indépendant sans réserve présenté au comité de finances et de vérification le 16 novembre 2017, lequel a été préparé par la firme Deloitte dûment mandatée par la résolution no CA-2859 du conseil d'administration du 25 novembre 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de finances et de vérification;

Sur une proposition de Denis Moffet, appuyée par Jean-François Lacroix, il est unanimement résolu, **d'adopter, pour l'exercice financier 2016-2017, le rapport financier annuel, les notes aux états financiers et les résultats d'application de procédures d'audit spécifiées portant sur les données compilées au fichier « 2016-2017 ENERCÉGEP ».**

8.3. ADOPTION DE VIREMENTS INTERFONDS

En lien avec la présentation des états financiers 2016-2017, le directeur des Services administratifs, Louis Perreault, présente la demande de virement interfonds pour l'année 2016-2017.

CA-3058

CONSIDÉRANT la présentation faite par le directeur des Services administratifs, des états financiers et des virements interfonds entre le fonds de fonctionnement et le fonds d'immobilisations;

CONSIDÉRANT le rapport de l'auditeur indépendant préparé par la firme Deloitte dûment mandatée par la résolution no CA-2859 du conseil d'administration en date du 25 novembre 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de finances et de vérification;

Sur une proposition de André Rouleau appuyée par Isabelle Breton, il est unanimement résolu, **d'adopter les virements interfonds 2016-2017 tels que présentés, pour un montant de 99 450 \$.**

8.4. PLANIFICATION DÉCENNALE DES INVESTISSEMENTS D'INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE 2018-2028

Le directeur des Services administratifs, Louis Perreault, présente la planification décennale des investissements d'infrastructures de recherche 2018-2028 du CTRI.

CA-3059

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec, nous demande d'effectuer la collecte, la mise à jour et la priorisation de la planification décennale des investissements d'infrastructures de recherche 2018-2028;

CONSIDÉRANT le dépôt de la planification décennale des investissements d'infrastructures de recherche 2018-2028 pour examen et adoption par les membres du conseil d'administration;

Sur une proposition de Isabelle Breton, appuyée par Vincent Guimont, il est unanimement résolu, **d'adopter la planification décennale des investissements d'infrastructures de recherche 2018-2028 telle que présentée.**

8.5. RAPPORT ANNUEL DU CÉGEP 2016-2017

La directrice du Service des affaires étudiantes et des communications, Nicole Langlais, présente le rapport annuel 2016-2017. Elle fait notamment état des grandes réalisations découlant du plan stratégique de développement.

CA-3060

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de suivi du plan stratégique de développement;

Sur une proposition de Denis Moffet, appuyée par Serge Bastien, il est unanimement résolu, **d'adopter le rapport annuel 2016-2017 du Cégep tel que présenté.**

8.6. POLITIQUE DE GESTION DE LA SUPPLÉANCE

Le directeur adjoint à la Direction des études, organisation pédagogique, Joël Gagné, présente les changements apportés à la *Politique de gestion de la suppléance* ainsi que les raisons ayant menées à sa mise à jour.

CA-3061

CONSIDÉRANT l'importance de limiter l'impact sur les étudiantes et les étudiants des absences du personnel enseignant;

CONSIDÉRANT l'importance de limiter l'impact des absences du personnel enseignant sur les activités départementales;

CONSIDÉRANT les économies envisagées sur les coûts de suppléance par l'application de la présente politique;

CONSIDÉRANT l'article 8.1 de la politique actuelle à l'effet qu'elle devait être révisée 2 ans après sa mise en application en mai 2012;

CONSIDÉRANT l'avis favorable reçu de la commission des études à ces modifications (résolution 253-CdE-03);

Sur une proposition de Isabelle Breton, appuyée par Patrick Bédard, et sur présentation et recommandation du directeur adjoint à la Direction des études, organisation pédagogique, il est unanimement résolu, ***d'adopter la Politique de gestion de la suppléance telle que proposée par la commission des études.***

8.7. STAGES - PROGRAMME SOINS PRÉHOSPITALIERS D'URGENCE

Le directeur général, Sylvain Blais, présente la situation en ce qui a trait aux stages prévus dans le cadre du programme Soins préhospitaliers d'urgence, à l'hiver 2018, et qui risquent d'être annulés en raison du conflit de travail qui perdure chez les paramédics.

CA-3062

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme Soins préhospitaliers d'urgence, 315 heures de stages sont prévues en 6^e session;

CONSIDÉRANT QU'en raison d'un conflit de travail qui perdure dans le domaine préhospitalier et des moyens de pression exercés par les ambulanciers, les stages prévus à l'hiver 2018 risquent d'être annulés;

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale des affaires collégiales a confirmé, dans une lettre datée du 6 octobre 2017, que « la responsabilité du Ministère est d'établir les objectifs et standards des programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales et que la mise en œuvre des programmes et la détermination des activités d'apprentissage sont sous la responsabilité des collèges »;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération des cégeps a transmis une lettre le 6 octobre 2017 à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur et au ministre de la Santé et des Services sociaux dans laquelle il est précisé que les collèges envisagent de remplacer les stages obligatoires par des sessions de formation en simulation ou par des heures de laboratoires et que cette transformation comporte des répercussions financières importantes pour les collèges;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des études, avec la recommandation du département des Soins préhospitaliers d'urgence (SPU), est d'avis que les stages sont essentiels à l'atteinte des compétences du programme et que des activités de simulation à haute réalité ne peuvent à elles seules remplacer les stages en milieu réel et que, sans ces stages, la réussite de l'étudiant est compromise;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la recommandation de la Direction des études, le comité de programme SPU pourrait transformer une partie limitée des heures de stages en heures de simulation afin de développer les compétences des étudiants. Le département des SPU précise qu'un maximum de 40% des heures prévues dans les stages pourrait se présenter sous cette formule, et ce, uniquement en raison du caractère exceptionnel de la situation actuelle;

CONSIDÉRANT QUE la diplomation des étudiants du programme Soins préhospitaliers d'urgence pour l'hiver-2018 est compromise compte tenu du fait que les étudiants doivent réaliser un minimum d'heures de stage;

CONSIDÉRANT QUE le report d'une session d'études aurait des conséquences importantes sur la situation financière des étudiants, la persévérance et la réussite de cette cohorte;

Il est proposé par Claire Maisonneuve, appuyée par Guillaume Marquis, et unanimement résolu, ***que le conseil d'administration :***

- ***saisisse de la situation le ministre de la Santé et des Services sociaux, pour déplorer le fait que des étudiants voient l'obtention de leur diplôme retardé en raison de ce conflit de travail; qu'il demande au ministre de mettre en place des conditions pour que les étudiants de cette cohorte soient en mesure d'effectuer un stage, et puissent ainsi obtenir leur diplôme dans les délais prévus;***

- *demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de soutenir financièrement le Cégep dans la mise en place d'activités de simulation et de confirmer ce soutien par écrit dans les plus brefs délais;*
- *demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de poursuivre ses interventions auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux afin de le sensibiliser aux conséquences humaines et financières pour les étudiants en cas d'un report de la diplomation.*

PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

9. PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

9.1. PLANIFICATION DÉCENNALE DES INVESTISSEMENTS DU CÉGEP

Le directeur des services administratifs, Louis Perreault, présente les projets de réfection et de transformation requis au collège. Il démontre également, par ce document, que le financement octroyé au Cégep pour le maintien de ses actifs est insuffisant.

CA-3063

CONSIDÉRANT la demande du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, d'effectuer la collecte, la mise à jour et la priorisation de la planification décennale des investissements;

CONSIDÉRANT l'ampleur des sommes à investir pour maintenir à un niveau acceptable les actifs de l'établissement;

CONSIDÉRANT l'état de détérioration des bâtiments et les dangers potentiels pour la santé et la sécurité des usagers;

Sur une proposition de Serge Bastien, appuyée par Guillaume Marquis, il est unanimement résolu, ***de mandater le directeur général pour faire des représentations auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, afin de combler le manque de fonds subventionnés par l'État afin d'assurer le maintien des actifs de l'établissement à un niveau acceptable.***

NOMINATION ET RENOUVELLEMENT DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

10. NOMINATION ET RENOUVELLEMENT DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

10.1. REPRÉSENTATION DES DIPLÔMÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mandat du représentant des diplômés du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, dans un programme préuniversitaire étant terminé, les candidatures de trois personnes sont présentées.

CA-3064

CONSIDÉRANT l'article 8c) de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel qui stipule que le Collège est administré par un conseil d'administration composé de 17 personnes dont : « deux titulaires du diplôme d'études collégiales ne faisant pas partie des membres du personnel du collège et qui ont terminé leurs études au collège, l'un dans un programme d'études préuniversitaires et l'autre dans un programme d'études techniques, nommés par les membres du conseil en fonction »;

CONSIDÉRANT QUE dans son Règlement général de régie interne, le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue prévoit la représentation de quatre diplômés du collège;

CONSIDÉRANT la fin du mandat du titulaire d'un diplôme d'études collégiales, dans un programme préuniversitaire;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par trois candidats détenant un diplôme d'études collégiales du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, dans un programme préuniversitaire;

CONSIDÉRANT l'analyse des dossiers par le comité exécutif;

Sur présentation et recommandation du directeur général, Sylvain Blais, et sur la recommandation unanime du comité exécutif, il est proposé par Yves Bédard, appuyé par Julie Perron, et unanimement résolu, ***de nommer Isabelle Chartrand pour représenter les titulaires du diplôme d'études collégiales qui ont terminé leurs études au Cégep, dans un programme d'études préuniversitaires.***

10.2. RENOUVELLEMENT DU REPRÉSENTANT DES PARENTS, CAMPUS DE ROUYN-NORANDA

Le mandat du représentant des parents du campus de Rouyn-Noranda se terminait le 16 novembre 2017.

CA-3065

CONSIDÉRANT QUE le mandat de Vincent Guimont est arrivé à échéance le 16 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8, alinéa d) de la Loi sur les collèges d'enseignement collégial et professionnel prévoit la nomination de parents d'étudiants du Cégep ne faisant pas partie des membres du personnel du Cégep;

CONSIDÉRANT QUE Vincent Guimont est éligible à un renouvellement de mandat;

CONSIDÉRANT QU'il a signifié son intérêt à demeurer administrateur au sein du conseil d'administration;

Sur une proposition de André Rouleau, appuyée par Béatriz Mediavilla, il est unanimement résolu, de reconduire le mandat de Vincent Guimont pour une période de deux ans.

ÉLECTION DES OFFICIERS

11. ÉLECTION DES OFFICIERS

Le président invite les membres à procéder à l'élection des officiers du collège tel que le prévoit le *Règlement général de régie interne*. Le directeur général invite les membres à désigner un président d'élection et un scrutateur.

Sur une proposition de Sylvain Blais, appuyée par Guillaume Marquis, il est unanimement résolu **de nommer** Diane Landriault **à titre de présidente d'élection**.

Sur une proposition de Sylvain Blais, appuyée par Claire Maisonneuve, il est unanimement résolu **de nommer** Pascale Gagné **et** Serge Bastien **à titre de scrutateurs**.

11.1. PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE À LA PRÉSIDENTE

La présidente d'élection explique la procédure d'élection. Elle invite les membres à faire des propositions pour d'abord pourvoir au poste de **président(e) du conseil**.

CA-3066

Vincent Guimont propose la candidature de André Rouleau à la présidence.

Serge Bastien propose la candidature de Isabelle Breton à la présidence.

Sylvain Blais propose la fermeture de la période de mises en candidature.

La présidente d'élection s'enquiert auprès de chacun des candidats afin de savoir s'ils acceptent leur mise en candidature en commençant par le membre ayant été proposé en dernier comme candidat :

Isabelle Breton refuse sa mise en candidature.

André Rouleau accepte sa mise en candidature.

La présidente déclare donc André Rouleau élu président du conseil d'administration et invite les membres à proposer des candidatures à la vice-présidence.

11.2. PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE À LA VICE-PRÉSIDENTE

La présidente d'élection invite les membres à faire des propositions afin de pourvoir au poste de **vice-président(e) du conseil**.

CA-3067

Isabelle Breton propose la candidature de Marie-Luce Bergeron à la vice-présidence.

André Rouleau propose la candidature de Vincent Guimont à la vice-présidence.

Guillaume Marquis propose la fermeture de la période de mises en candidature.

La présidente d'élection s'enquiert auprès de chacun des candidats afin de savoir s'ils acceptent leur mise en candidature en commençant par le membre ayant été proposé en dernier comme candidat :

Vincent Guimont refuse sa mise en candidature.

Marie-Luce Bergeron accepte sa mise en candidature.

La présidente déclare donc Marie-Luce Bergeron élue vice-présidente du conseil d'administration et invite les membres à proposer des candidatures au poste de membre représentant le personnel.

11.3. PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE AU POSTE DE MEMBRE REPRÉSENTANT LE PERSONNEL AU SEIN DU COMITÉ EXÉCUTIF

La présidente d'élection invite les membres à faire des propositions afin de pourvoir au poste de membre représentant le personnel au sein du comité exécutif.

CA-3068

Klaude Hallé propose la candidature de Claire Maisonneuve au poste de membre représentant le personnel.

Julie Perron propose la fermeture de la période de mises en candidature.

La présidente d'élection s'enquiert auprès de la candidate afin de savoir si elle accepte sa mise en candidature:

Claire Maisonneuve accepte sa mise en candidature.

La présidente déclare donc Claire Maisonneuve élue membre représentant le personnel au comité exécutif.

Le comité exécutif sera donc composé, pour la prochaine année, des membres suivants :

- *Sylvain Blais, président du comité exécutif et directeur général*
- *André Rouleau, président du conseil d'administration*
- *Marie-Luce Bergeron, vice-présidente du conseil d'administration*
- *Claire Maisonneuve, membre représentant le personnel au comité exécutif*
- *Éric Aubin, directeur des études*

ÉLECTION AUX DIVERS COMITÉS

12. ÉLECTION AUX DIVERS COMITÉS

12.1. COMITÉ DE FINANCES ET D'AUDIT

La présidente d'élections informe les membres qu'il y a lieu de procéder à l'élection des membres du comité de finances et d'audit pour la période de novembre 2017 à novembre 2018. Elle présente le rôle et les responsabilités du comité et invite les membres à procéder à l'élection.

La présidente d'élection rappelle la procédure d'élection, répond aux questions des membres et déclare la période de candidature ouverte.

CA-3069

Marie-Luce Bergeron propose la candidature de Jean-François Lacroix;
Serge Bastien propose la candidature de André Rouleau;
Sylvain Blais propose la candidature de Vincent Guimont;

Guillaume Marquis propose la fermeture de la période de mises en candidature.

La présidente d'élection s'enquiert auprès de chacun des candidats afin de savoir s'ils acceptent leur mise en candidature en commençant par le membre ayant été proposé en dernier comme candidat :

Vincent Guimont accepte sa mise en candidature.
André Rouleau accepte sa mise en candidature.
Jean-François Lacroix accepte sa mise en candidature.

La présidente déclare donc Jean-François Lacroix, André Rouleau et Vincent Guimont élus membres du comité de finances et d'audit pour la prochaine année.

Le comité de finances et d'audit sera donc composé, pour la prochaine année, des membres suivants :

- *Sylvain Blais, directeur général*
- *Jean-François Lacroix*
- *Vincent Guimont*
- *André Rouleau*
- *Louis Perreault, directeur des services administratifs, participe à ce comité sans en être membre.*

12.2. COMITÉ DE SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

La présidente d'élection invite les membres à faire des propositions dans le but d'élire le comité de suivi du plan stratégique de développement pour la période de novembre 2017 à novembre 2018. Elle rappelle la procédure d'élection, répond aux questions des membres et déclare la période de candidature ouverte.

CA-3070

Sylvain Blais propose la candidature de Julie Perron;
Claire Maisonneuve propose la candidature de Marie-Luce Bergeron;
Marie-Luce Bergeron propose la candidature de Patrick Bédard
Vincent Guimont propose la candidature de Isabelle Breton;

André Rouleau propose la fermeture de la période de mises en candidature.

La présidente d'élection s'enquiert auprès de chacun des candidats afin de savoir s'ils acceptent leur mise en candidature en commençant par le membre ayant été proposé en dernier comme candidat :

Isabelle Breton refuse sa mise en candidature.
Patrick Bédard refuse sa mise en candidature.
Marie-Luce Bergeron accepte sa mise en candidature.
Julie Perron accepte sa mise en candidature.

Yves Bédard manifeste son intérêt à siéger sur ce comité, étant donné qu'il y a un siège vacant. L'assemblée accepte tacitement cette candidature.

La présidente déclare donc Marie-Luce Bergeron, Julie Perron et Yves Bédard élus membres du comité de suivi du plan stratégique de développement pour la prochaine année.

Le comité de suivi du plan stratégique de développement sera donc composé, pour la prochaine année, des membres suivants :

- *Sylvain Blais, directeur général;*
- *Éric Aubin, directeur des études;*
- *Marie-Luce Bergeron*
- *Julie Perron*
- *Yves Bédard*
- *Nicole Langlais, directrice des affaires étudiantes, et des communications participe à ce comité sans en être membre.*
- *Diane Landriault, secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de ce comité sans en être membre.*

12.3. COMITÉ DE VALIDATION DES RÈGLEMENTS ET DES POLITIQUES

La présidente d'élection invite les membres à faire des propositions dans le but d'élire le comité de validation des politiques et des règlements pour la période de novembre 2016 à novembre 2017. Elle rappelle la procédure d'élection, répond aux questions des membres et déclare la période de candidature ouverte.

CA-3071

Sylvain Blais propose les candidatures en bloc de Isabelle Breton, Patrick Bédard et Klaude Hallé, membres actuel du comité de validation des règlements et politiques.

André Rouleau propose la fermeture de la période de mises en candidature.

La présidente d'élection s'enquiert auprès de chacun des candidats afin de savoir s'ils acceptent leur mise en candidature en commençant par le membre ayant été proposé en dernier comme candidat :

Klaude Hallé accepte sa mise en candidature.
Patrick Bédard accepte sa mise en candidature.
Isabelle Breton accepte sa mise en candidature.

La présidente déclare donc Isabelle Breton, Patrick Bédard et Klaude Hallé élus membres du comité de validation des règlements et des politiques pour la prochaine année.

Le comité de validation des politiques et des règlements sera donc composé, pour la prochaine année, des membres suivants :

- *Sylvain Blais, directeur général*
- *Patrick Bédard*
- *Isabelle Breton*
- *Klaude Hallé*

Diane Landriault, secrétaire générale, agit comme secrétaire du comité de validation, sans en être membre.

12.4. COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

La présidente d'élection invite les membres à faire des propositions dans le but d'élire le comité d'éthique et de déontologie pour la période de novembre 2017 à novembre 2018. Elle rappelle la procédure d'élection, répond aux questions des membres et déclare la période de candidature ouverte.

CA-3072

André Rouleau propose les candidatures en bloc de Patrick Bédard, Klaude Hallé et Vincent Guimont, membres actuels du comité d'éthique et de déontologie.

Sylvain Blais propose la fermeture de la période de mises en candidature.

La présidente d'élection s'enquiert auprès de chacun des candidats afin de savoir s'ils acceptent leur mise en candidature en commençant par le membre ayant été proposé en dernier comme candidat :

Vincent Guimont accepte sa mise en candidature.

Klaude Hallé accepte sa mise en candidature.

Patrick Bédard accepte sa mise en candidature.

La présidente déclare donc Patrick Bédard, Klaude Hallé et Vincent Guimont élus membres du comité d'éthique et de déontologie.

Le comité d'éthique et de déontologie sera donc composé, pour la prochaine année, des membres suivants :

- Patrick Bédard
- Klaude Hallé
- Vincent Guimont

ÉMISSION DE DIPLOMES

13. ÉMISSION DE DIPLOMES

13.1. ÉMISSION DE DIPLOMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)

CA-3073

Sur une proposition de Yves Bédard, appuyée par Claire Maisonneuve, et sur la recommandation du directeur général, il est unanimement résolu, **de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par le registraire. (Annexe 1)**

13.2. ÉMISSION D'ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC)

CA-3074

Sur une proposition de Frédérique Godefroid, appuyée par Serge Bastien, il est unanimement résolu, **d'autoriser le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à délivrer une attestation d'études collégiales (AEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par le registraire. (Annexe 2)**

AFFAIRES DIVERSES

14. AFFAIRES DIVERSES

14.1. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Les membres sont invités à compléter le formulaire de déclaration d'intérêt et à la remettre à la Direction générale.

14.2. MOT DES MEMBRES SORTANTS

Les trois membres sortants prennent la parole à tour de rôle afin de partager leur expérience au sein du conseil d'administration. Les membres du conseil s'unissent pour les remercier chaleureusement pour leur contribution tout au long de leur mandat d'administrateur.

14.3. MOTION DE FÉLICITATION AU PRÉSIDENT SORTANT

Les membres du conseil d'administration tiennent à remercier sincèrement le président sortant, Marcel H.Jolicoeur, pour avoir dirigé avec succès le conseil d'administration au cours des quatre dernières années.

DOSSIERS À HUIS CLOS

15. DOSSIERS À HUIS CLOS

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

LEVÉE DE LA SÉANCE

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 21h16 sur une proposition de Guillaume Marquis.

Vice-présidente,

Secrétaire générale,

Marie-Luce Bergeron

Diane Landriault